

0. PRÉSENTATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT DE MAUBUÉ

La forêt régionale de Maubué s'étend sur 270 hectares, elle comprend au sud, la forêt de Célie, et au nord les bois de la Grange et du Boulay. Au cœur du Val Maubuée, agglomération nouvelle de Marne-la-Vallée, la forêt est divisée par les infrastructures routières et ferroviaires. Propriété de la région Ile-de-France depuis plus de vingt ans, la forêt de Célie était couverte par un document d'aménagement, échu en 2017. Les bois de la Grange et du Boulay, acquis 5 ans plus tard, ont été récemment soumis au régime forestier. Ce document constitue donc une révision d'aménagement pour Célie et un premier aménagement pour la Grange et Boulay.

Boisée en grande partie depuis le 18^{ème} siècle et assez peu exploitée, la forêt est caractérisée par des vieux peuplements de Chênes à gros bois et très gros bois, en mélange avec d'autres essences feuillues, et bien souvent accompagnés du Châtaignier. L'ambiance humide de la forêt est prégnante donnant lieu, par endroit, à des boisements de type frênaies, aulnaies. Les rares perches et semis ne parviennent pas à contrebalancer l'âge avancé des arbres. À ce stade, le renouvellement et la pérennité de ces peuplements ne semblent pas garantis. Pour autant, les stations fertiles, enrichies de limons épais reposant sur des argiles à meulière, permettent de classer les enjeux de production à un niveau élevé sur 79 ha et moyen sur 160 ha.

La desserte sur le bois de Célie, mise en place progressivement durant l'aménagement précédent, reste encore insuffisante dans sa partie sud. Quant aux bois de la Grange et Boulay, la desserte mal aménagée voire inexistante, ne permet pas d'accéder à certaines parcelles et d'exploiter des grumes.

Trois Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (type 1 et 2) couvrent la forêt. Ces classements traduisent bien la richesse écologique de Maubué, milieu forestier jalonné par les vieux arbres, un réseau de mares notables et quelques zones ouvertes. La forêt est fondamentale pour la survie de la biodiversité dans un contexte fortement urbanisé ; elle fait d'ailleurs partie de la Trame Verte et Bleue de la région Ile-de-France en jouant le rôle de réservoir et corridor. La fonction écologique est donc classée en enjeu reconnu sur les 270 ha.

Les peuplements de gros Chênes, ponctués de boulaies et autre essences feuillues font la qualité paysagère de Maubué. Les grandes allées offrent de belles perspectives et les nombreux sentiers qui sillonnent les bois permettent de s'immerger dans la nature et d'observer les mares et les trouées de lumière. Attractive de par sa situation urbaine, la forêt est très fréquentée surtout dans sa partie sud qui est la plus aménagée.

Durant l'aménagement précédent de Célie, des travaux d'amélioration des équipements, de restauration et d'entretien des mares ont nettement contribué à conforter les enjeux écologiques et sociaux de la forêt. En revanche, le manque de sylviculture et le peu de coupes (seulement 1,4 m³/ha/an récoltés contre une production estimée à 4,4 m³/ha/an) n'ont pas permis d'entamer la phase de régénération nécessaire pour l'avenir de cette forêt.

La soumission des bois de la Grange et du Boulay et leur fusion avec le bois de Célie doublent la surface qui était jusqu'à maintenant aménagée. Durant ces 15 prochaines années, il faut, sur Célie, continuer les actions en faveur des usagers et de la biodiversité et dynamiser la sylviculture pour pérenniser ses boisements. Sur la Grange et Boulay, les objectifs sont similaires mais le niveau d'aménagement actuel n'est pas le même, il faut donc entamer ces mêmes actions et les développer progressivement sur le long terme. L'état des lieux de la forêt a permis de souligner son caractère multifonctionnel. Les niveaux d'enjeu fort et reconnu des fonctions de production, écologique et sociale doivent être tous pris en compte ; tout en gardant à l'esprit que l'objectif premier de l'AEV est de protéger les espaces naturels qui sont menacés par la poussée de l'urbanisation et d'en faire profiter les Franciliens.

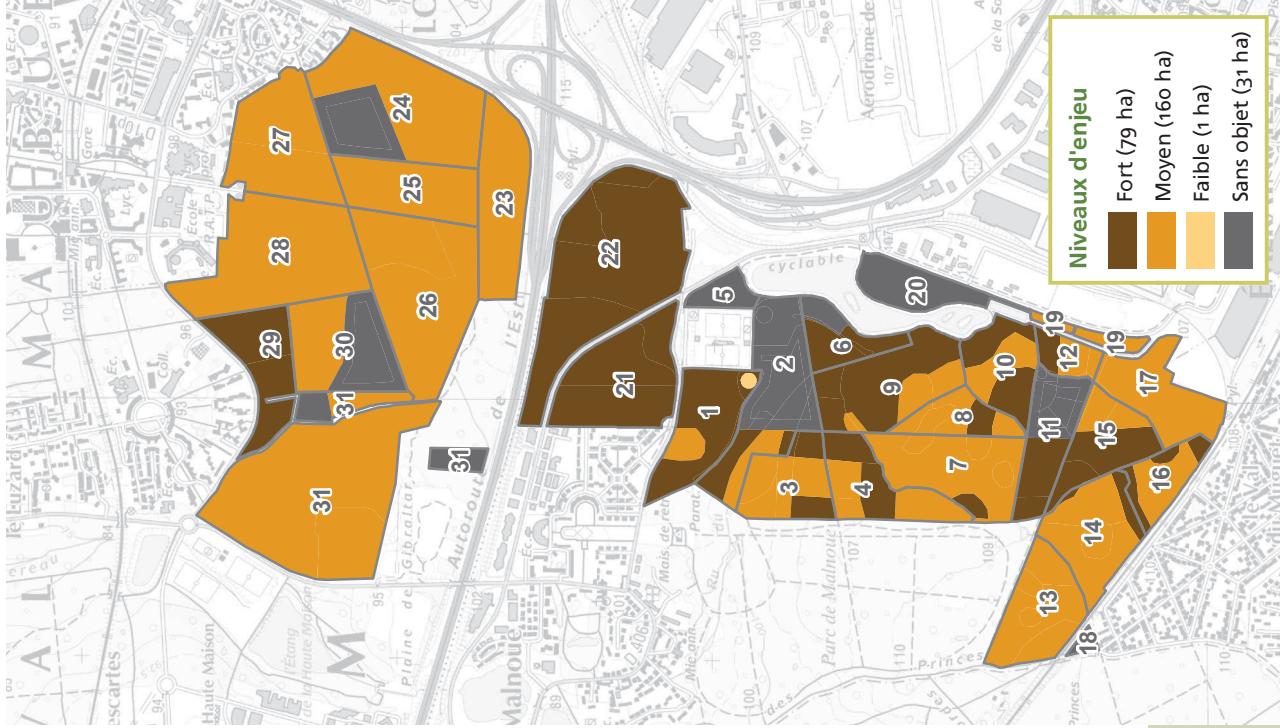
Ainsi le traitement irrégulier est retenu sur l'ensemble des 240 ha classés en sylviculture. L'étalement des récoltes et la sélection pied à pied des individus permettront de maintenir un

couvert forestier permanent tout en laissant de la place aux semis pour s'installer. Le développement de la desserte est alors absolument nécessaire, notamment sur la partie nord de Maubué actuellement inaccessible.

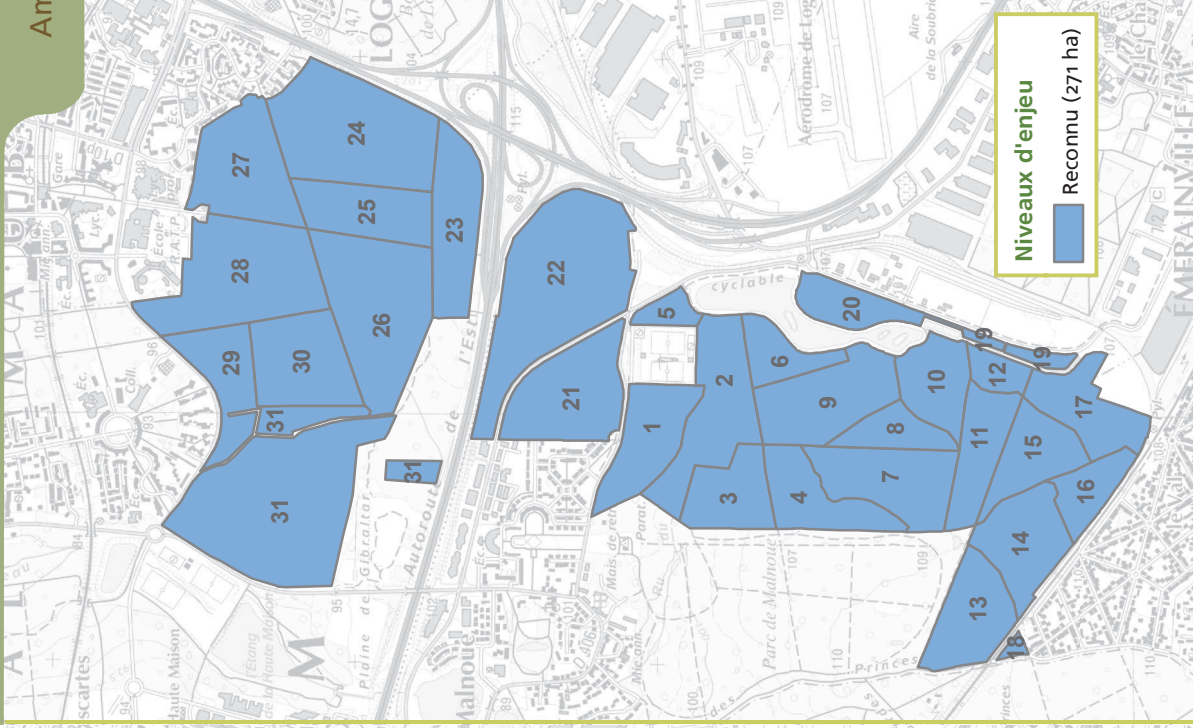
Un choix de gestion important de cet aménagement consiste à mettre en place un réseau de vieux bois. Une partie de ce réseau n'aura aucune vocation sylvicole sur près de 20 ha, soit 7% de la surface de la forêt ; il s'agit des îlots de sénescence, peuplements laissés en libre évolution, encerclés d'îlots de vieillissement où, seules des coupes de mise en sécurité sont autorisées. De plus, au sein des peuplements exploités, 60 ha sont classés en îlot de vieillissement avec objectif sylvicole ; ce qui représente 22% de la surface de la forêt. L'objectif, dans ce groupe, est de favoriser le maintien de très gros arbres, habitat de tout un cortège d'espèces forestières (oiseaux, chauves-souris, insectes, mousses, lichens) et emblème paysager de la forêt de Maubué.

Le réseau des mares sera renforcé (entretien et restauration) et les milieux ouverts seront gérés extensivement (fauches tardives)

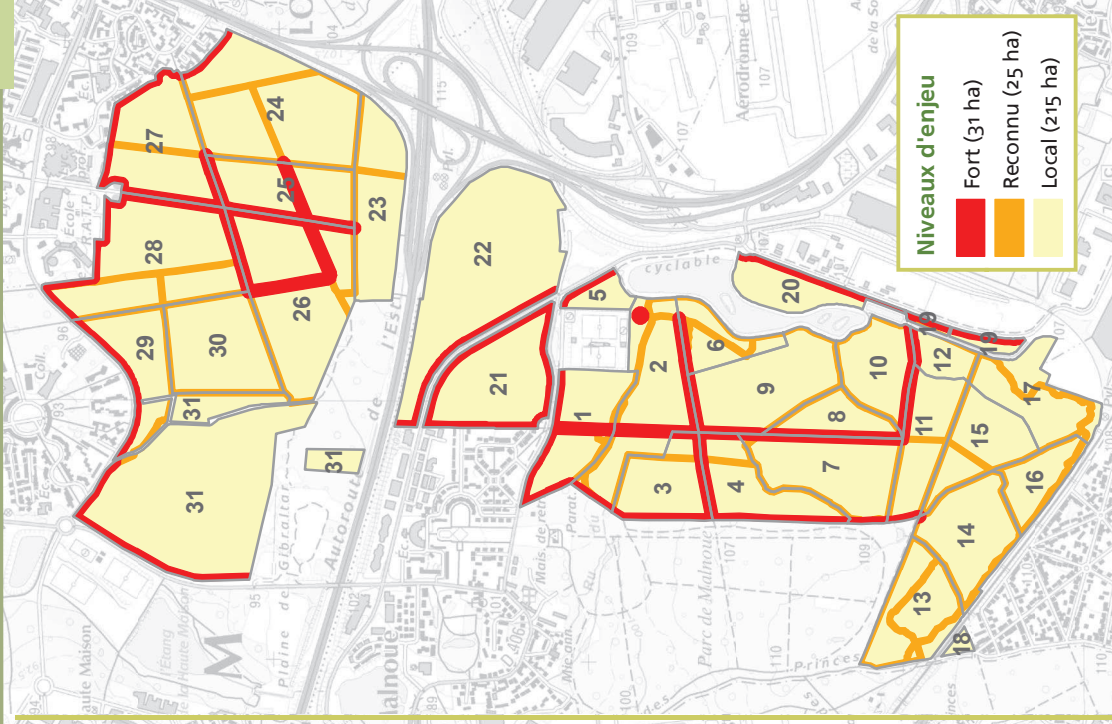
Le programme d'actions sociales se concentre, pour ces quinze prochaines années, sur la gestion courante et l'amélioration des aménagements existants. Il profitera des travaux de desserte (création d'accès, ouverture de nouvelle voie forestière). Une attention particulière devra être portée sur la gestion des lisières en contact avec le tissu urbain, et les liaisons piétons/cycles. Le potentiel d'espace naturel de proximité que représente la forêt régionale de Maubué et son accessibilité seront confortés.



FONCTION DE PRODUCTION



FONCTION ECOLOGIQUE



FONCTION SOCIALE

Aménagement 2020 - 2034 - Surface 271,46 ha

